

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1096

26 mai 2010

SOMMAIRE

Bruisend S.A.	52598	Matrix La Gaude Property S.à r.l.	52596
Bruisend S.A.	52598	Milestone Associates S.A.	52574
BV Acquisitions S.à r.l.	52592	MJ Media Group S.A.	52595
CanGro Holding S.à r.l.	52608	MJ Media Group S.A.	52608
Caroline Holdings S. à r.l.	52565	MLOC European Real Estate S.à r.l.	52600
Centre Européen du Pneu S.A.	52572	Mondadori International S.A.	52571
CP-Concept	52583	NELF Holding S.à r.l.	52583
DJE Investment S.A.	52607	Nemian Life & Pensions S.A.	52585
Dome 4 0909 S.à r.l.	52563	Nouvelle Zélande S.A.	52600
Eufin Compagnie Financière S.A.	52568	Obliholding S.A.	52595
Fiduciaire Comptable Tibolt	52568	Obliholding S.A.	52608
Financial Holding Hebeton	52562	Pacific Federal S.à r.l.	52605
First European Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FERT	52608	Peek & Cloppenburg S.à r.l.	52592
Fourvest S.à r.l.	52585	Piccadilly Major Capital S.à r.l.	52601
Ginestra Investment NV & Cie	52569	RS-IC S.à r.l.	52599
Green Start 111 S.à r.l.	52592	Servus Group HoldCo S.à r.l.	52577
Guinot S.A.	52565	SL Bielefeld Management S.à.r.l.	52599
Huston S.A.	52574	SL Group Management S.à.r.l.	52600
Idea Sicav 1	52570	SL Munchen Minor Capital S.à r.l.	52606
Immobilière Raiffeisen S.A.	52595	SL Option S.à.r.l.	52607
Interiors Services S.A.	52571	Steel Services S.A.	52583
Intraline S.A.	52601	Stelco Immobilière S.A.	52607
KPS LuxCo Sàrl	52570	Tarec Immobilière S.A.	52607
LBC Capital S.à r.l.	52599	Taxi Ambulances Fernando S. à r.l.	52605
Lineas S.A.	52608	T.L. Consult	52572
Luxmob S.à r.l.	52568	Waicor Immobilière S.A.	52598

Financial Holding Hebeto, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.161.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfundzwanzigsten März,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,
sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., mit Sitz in L-2086 Luxembourg, 412F,
route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 25.161 zu einer
ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 14. November 1986, veröffentlicht im Memorial
C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 37 vom 13 Februar 1987.

Die Satzung wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 19. Dezember 2001,
veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 699 vom 7. Mai 2002.

Die Versammlung wird um 17.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsans-
schrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Lu-
xemburg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung beruft zur Stimmzählerin Frau Marina Muller, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Lu-
xemburg, 17, rue des Bains.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung

1. Einfügen eines neuen Artikel 12 wie folgt in die Gesellschaftssatzung und entsprechende Neunummerierung der Artikel
der Gesellschaftssatzung:

„Die Generalversammlung kann über Satzungsänderungen nur dann rechtsgültig beraten und beschließen, wenn die
vorgeschnlagenen Änderungen eigens in der Einladung angegeben worden sind und wenn die Anwesenden mindestens die
Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Ist letzte Bedingung nicht erfüllt, ist eine neue Einberufung erforderlich und die zweite Versammlung berät und
beschließt rechtsgültig, gleich welcher Anteil des Kapitals durch die anwesenden Aktionäre vertreten ist.

Eine Änderung gilt nur als angenommen, wenn sie drei Viertel der Stimmen erhalten hat.“

2. Verschiedenes.

II.- Dass die vertretenen Aktionäre, der Bevollmächtigte der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf
einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch den Bewollmächtigten der vertretenen
Aktionäre und den Mitgliedern des Versammlungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde bei-
gefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger
Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten
ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist,
zu beschliessen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung
beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt einen neuen Artikel 12 wie folgt im Anschluß an Artikel 11 der Satzung einzufügen
und die restlichen Artikel der Satzung neu zu nummerieren:

„ **Art. 12.** Die Generalversammlung kann über Satzungsänderungen nur dann rechtsgültig beraten und beschließen,
wenn die vorgeschlagenen Änderungen eigens in der Einladung angegeben worden sind und wenn die Anwesenden min-
destens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Ist letzte Bedingung nicht erfüllt, ist eine neue Einberufung erforderlich und die zweite Versammlung berät und
beschließt rechtsgültig, gleich welcher Anteil des Kapitals durch die anwesenden Aktionäre vertreten ist.

Eine Änderung gilt nur als angenommen, wenn sie drei Viertel der Stimmen erhalten hat.“

Als Folge des vorstehenden Beschlusses werden die jetzigen Artikel 12 bis 16 neu nummeriert und fortan die Nummern
13 bis 17 tragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/ 13539. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010051990/67.

(100053526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 8.467.089,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

In the year two thousand and ten, on the first of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Carlyle Europe Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered address at 1, Ropemaker St., London EC2Y 9HU, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 8460; and

- Carlyle Europe Partners III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 11771,

both here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies given on March 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Dome 4 0909 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.730, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler of November 23, 2009, published in the Mémorial C n°5 dated January 4, 2010, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on December 17, 2009, published in the Mémorial C n°247 dated February 4, 2010.

II. The Company's share capital is fixed at four million ninety-five thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 4,095,447.-) represented by four million ninety-five thousand four hundred forty-seven (4,095,447) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by four million three hundred seventy-one thousand six hundred forty-two Euro (EUR 4,371,642.-) to raise it from its present amount of four million ninety-five thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 4,095,447.-) to eight million four hundred sixty-seven thousand eighty-nine Euro (EUR 8.467.089,00) by creation and issue of four million three hundred seventy-one thousand six hundred forty-two (4,371,642) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Carlyle Europe Partners II, L.P., prenamed, represented as above, declared to subscribe for two million seven hundred thirty-nine thousand seven hundred eight (2,739,708) new shares and fully pay them up in the nominal amount of two million seven hundred thirty-nine thousand seven hundred eight Euro (EUR 2,739,708.-), by contribution in cash in the same amount;

Carlyle Europe Partners III, L.P., prenamed, represented as above, declared to subscribe for one million six hundred thirty-one thousand nine hundred thirty-four (1,631,934) new shares and fully pay them up in the nominal amount of one million six hundred thirty-one thousand nine hundred thirty-four Euro (EUR 1,631,934.-), by contribution in cash in the same amount.

The aggregate amount of four million three hundred seventy-one thousand six hundred forty-two Euro (EUR 4,371,642.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million four hundred sixty-seven thousand eighty-nine Euro (EUR 8.467.089,00) represented by eight million four hundred sixty-seven thousand eighty-nine (8.467.089) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change are estimated at four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Carlyle Europe Partners II, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Ropemaker St., Londres EC2Y 9HU, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 8460; et

- Carlyle Europe Partners III, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 11771,

ici représentées par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 30 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Dome 4 0909 S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.730, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C n°5 du 4 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C n°247 du 4 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre million quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 4.095.447,-) représenté par quatre million quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-sept (4.095.447) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre million trois cent soixante et onze mille six cent quarante-deux Euro (EUR 4.371.642,-) pour le porter de son montant actuel quatre million quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 4.095.447,-) à huit millions quatre cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 8.467.089,-) par la création et l'émission de huit millions quatre cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf (8.467.089) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Carlyle Europe Partners II, L.P., susnommé, représentée comme ci-dessus, déclare souscrire deux million sept cent trente-neuf mille sept cent huit (2.739.708) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux million sept cent trente-neuf mille sept cent huit Euro (EUR 2.739.708,-), par apport en numéraire du même montant.

Carlyle Europe Partners III, L.P., susnommé, représentée comme ci-dessus, déclare souscrire un million six cent trente et un mille neuf cent trente-quatre (1.631.934) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant d'un million six cent trente et un mille neuf cent trente-quatre Euro (EUR 1.631.934,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant total de quatre million trois cent soixante et onze mille six cent quarante-deux Euro (EUR 4.371.642,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit millions quatre cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 8.467.089,-) représenté par huit millions quatre cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf (8.467.089) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euro (EUR 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. FRAISSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 avril 2010, Relation: LAC/2010/15295. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010053992/130.

(100055786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Guinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.677.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 29/04/2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052201/16.

(100066097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.074.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau, as proxyholder,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 May 2010, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.051, established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 29 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°529 of 11 March 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,228,375 (one million two hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 154,000 (one hundred fifty-four thousand euro) to an amount of EUR 1,074,375 (one million seventy-four thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 1,232 (one thousand two hundred thirty-two) ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,228,375 (one million two hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 9,827 (nine thousand eight hundred twentyseven) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 154,000 (one hundred fifty-four thousand euro) to an amount of EUR 1,074,375 (one million seventy-four thousand three hundred seventy-five euro), represented by 8,595 (eight thousand five hundred ninety-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 1,232 (one thousand two hundred thirty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 154,000 (one hundred fifty-four thousand euro). As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 8,595 (eight thousand five hundred ninety-five) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,074,375 (one million seventyfour thousand three hundred seventy-five euro), represented by 8,595 (eight thousand five hundred ninety-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau, mandataire, ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 mai 2010, (l'Associé Unique) ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.051, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, N°896, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mars 2010, N° 529.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société par un montant de EUR 154.000 (cent cinquante-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.228.375 (un million deux cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.074.375 (un million soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 1.232 (mille deux cent trente-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 154.000 (cent cinquante-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.228.375 (un million deux cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 9.827 (neuf mille huit cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.074.375 (un million soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 8.595 (huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 1.232 (mille deux cent trente-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 154.000 (cent cinquante-quatre mille euros) à l'Associé Unique. Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 8.595 (huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.074.375 (un million soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 8.595 (huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la détentrice de la procuration de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2010. LAC/2010/20189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052106/121.

(100065911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Eufin Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.968.

Au terme du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société le 3 mai 2010, il a été décidé:

- De constater le décès de Monsieur Antonio MATTIELLO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, décès survenu le 28 avril dernier

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Menico MATTIELLO, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôture au 31 décembre 2010.

- De nommer Monsieur Menico MATTIELLO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010052174/19.

(100065853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 25 mars 2010 que la société INVESTMON SINGAPORE Pte. Ltd, société de droit Singapour, ayant son siège social à 1 Marina Boulevard 018989 Singapore, inscrite auprès du registre des sociétés de Singapour sous le numéro 200801141Z a cédé l'entière part de ses parts sociales qu'elle détenait dans la société LUXMOB S.à r.l., à savoir 500 parts sociales, à INVESTMON S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B152206.

L'actionnariat de LUXMOB S.à r.l. se compose désormais comme suit:

Actionnaire	Nombre de parts détenues
INVESTMON S.à r.l.	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054650/22.

(100055183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Fiduciaire Comptable Tibolt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 55.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date de ce jour, que:

la nomination de M. François THILLEN, né le 27/12/1986 à Luxembourg, demeurant à L-6136 JUNGLINSTER, 25A, rue de la Montagne, en qualité de deuxième gérant a été accepté avec effet au 1^{er} mai 2010. La société est valablement

engagée par la seule signature d'un des deux gérants. Son mandat est révoqué avec effet immédiat sur décision de l'assemblée générale siégeant en assemblée générale extraordinaire.

JUNGLINSTER, le 1^{er} mai 2010.

Simone Tibolt
Associé unique

Référence de publication: 2010052188/17.

(100065998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Ginestra Investment NV & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.945.

— STATUTS

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés.

1) La société de droit belge Ginestra Investment NV, ayant son siège social à 8908 Vlamerting, 40 Landingstraat, inscrite au registre de commerce de leper sous le numéro 0438.768.612

2) Monsieur Léon Seutin, né à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 16 février 1956, demeurant à 2580 Beerzel (Belgique), Mechelbaan 107,

3) Madame Martine Seutin, née à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 16 décembre 1958, demeurant à 2220 Heist-Op-Den-Berg (Belgique), Liersesteenweg 203,

4) Madame Anne Seutin, née à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 14 avril 1961, demeurant à 2018 Antwerpen (Belgique), Appelmansstraat 5,

5) Madame Ines Seutin, née à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 1^{er} décembre 1963, demeurant à 2223 Schriek (Belgique), Hoge Heide 3,

6) Madame Christine Seutin, née à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 3 mai 1966, demeurant à 2220 Heist-Op-Den-Berg (Belgique), Liersesteenweg242,

7) Monsieur Stéphane Seutin, né à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 25 décembre 1968, demeurant à 2500 Lier (Belgique), Neerloop 12,

8) Monsieur Philippe Seutin, né à Heist-Op-Den-Berg (Belgique), le 1^{er} octobre 1972, demeurant à 2222 Itegem (Belgique), Melkhouwenstraat 18,

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité:

La société de droit belge: Ginestra Investment NV

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(es) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Quatorze Mille Euros (14.000,- EUR) représenté par Quatorze (14) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) chacune dont:

Aucune (0) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenue par l'associé commandité: la société de droit belge: Ginestra Investment NV

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Léon Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Madame Martine Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Madame Anne Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Madame Ines Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Madame Christine Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Stéphane Seutin

Deux (2) Parts de Mille Euros (1.000,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Philippe Seutin

7. Durée. La Société est constituée à la date du 31 mars 2010 pour une période de dix années.

Ginestra Investment NV

Léon Seutin / Martine Seutin / Anne Seutin / Ines Seutin / Christine Seutin / Stéphane Seutin / Philippe Seutin

Référence de publication: 2010052195/73.

(100066065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

Il résulte qu'en date du 10 mars, 2010, l'actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de M. Jean Jacques Patrick Gustave Josset de sa fonction de Gérant B de la Société avec effet au 15 février, 2010.

2. De nommer M Fabrice Rota, né le 19 février, 1975 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société, avec effet au 15 février, 2010 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010053277/18.

(100054567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 avril 2010 à 11.00 heures au siège social.

Par décision de L'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2010:

Conseil d' Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IDEA SICA V 1

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010052207/26.

(100066026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Interiors Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2010 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., société à Responsabilité limitée ayant son siège 54 avenue Pasteur L-2310 a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010052212/14.

(100066103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Mondadori International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2010

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Carlo Maria VISMARA, dirigeant de sociétés, né le 7 septembre 1957 à Milano, Italie, demeurant au 65, Via Correggio, Milano, Italie, Président du Conseil d'Administration;
- M. Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, né le 1 avril 1961, à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;
- M. Guy HARLES, avocat, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Administrateur;
- M. Pierre HAYOZ, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1959 à Neuchâtel, Suisse, demeurant professionnellement à Rigistrasse 10, CH-6304 Zug, Suisse, Administrateur;
- M. Thierry LESAGE, avocat, né le 11 octobre 1969, à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Administrateur;
- M. Paolo ROMANELLO, dirigeant de sociétés, né le 11 novembre 1967 à Udine, Italie, demeurant au 2, Via Poma, 27100 Pavia, Italie, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

DELOITTE SA., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054648/28.

(100055950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

**Centre Européen du Pneu S.A., Société Anonyme,
(anc. T.L. Consult).**

Siège social: L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 80.750.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.L. CONSULT, établie et ayant son siège à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B80.750, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT d'Hespérange en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 813 du 26 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Lionel LANGLEUR, directeur de société, demeurant professionnellement à Rodange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.
5. Révocation du conseil d'administration.
6. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
7. Révocation du commissaire aux comptes.
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
9. Fixation de la durée des mandats.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTRE EUROPEEN DU PNEU S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4**. La société a pour objet l'achat et la vente de fournitures automobiles et de pneumatiques.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Rodange, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Rodange."

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration en fonction, à savoir:

- Thierry LECOCQ, consultant, demeurant à Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué;
- Chantal GOTTLI, administrateur, demeurant à St Roman en Viennois (France), administrateur;
- Thomas LECOCQ, administrateur, demeurant à St Roman en Viennois (France), administrateur.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateurs:

Lionel LANGLEUR, directeur de société, demeurant à professionnellement à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

- Alain ROME, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
- Francis BRUCCHI, retraité, demeurant à F-54000 Nancy (France), 14, rue du Faubourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction, à savoir la société INTERNATIONAL NET LTD, avec siège social à Nassau (Bahamas).

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme commissaire aux comptes, Jérôme DOMANGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Neuvième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, LANGLEUR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010, REM 2010/407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054018/94.

(100055282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Huston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.590.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 06 Mai 2010 que les personnes suivants ont été élues administrateur en remplacement de Valérie WESQUY, Roberto DE LUCA, Ricardo Moraldi, démissionnaires.

Administrateurs:

Mademoiselle Sonja Berntgen, Licenciée en Criminologie, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Mademoiselle Virginie Derains, private employée, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Mademoiselle Elodie Luksys, private employée, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Commissaire:

La société PICIGIEMME SARL, à responsabilité limitée ayant son siège social 38, Haerebiërg, L-6868 WECKER, à été élue en remplacement de SER.COM S.à.r.l. demissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Transfert de siège social:

Le siège social est transféré au 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010052561/26.

(100066626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Milestone Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 79.798.

—
L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FORUM NETWORK S.A.», avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 589 du 31 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamad JIZAOUI, ingénieur-diplômé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry JACOBS, demeurant à F-57100 Thionville, 38, boucle de la Ferme.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sasa KOVACEVIC, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 3, Grand-rue.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de la dénomination en «Milestone Associates S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2) Transfert du siège social à L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents et modification afférente de l'article deux des statuts, premier alinéa.
- 3) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'offre de services électroniques en ligne portant notamment sur l'hébergement, la gestion, le transfert et toutes autres manipulations d'informations, le conseil en matière d'organisation interne, l'informatisation et l'automatisation de systèmes et procédures d'entreprises, le louage de services et la vente de matériel informatique.

Elle peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, patrimoniales et industrielles généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet l'étude et l'analyse, le contrôle et l'expertise, la consultation et la conception, l'assistance et la réalisation, la direction, la coordination et la surveillance de tous travaux dans le cadre de la construction en général, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en particulier, ainsi que la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celle-ci.

Elle pourra exécuter toutes prestations techniques, scientifiques, informatiques et didactiques, notamment la formation dans le domaine de l'ingénierie.

Elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. »

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 800.000.- (huit cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000.- (cent mille euros) à EUR 900.000.- (neuf cent mille euros) par la création de 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

5) Souscription des actions nouvelles par Monsieur Mohamad Jizaoui et libération des parts nouvelles par l'apport à la Société de 1.000 parts sociales de la société MILESTONE, CONSULTING ENGINEERS, représentant 100 % du capital de celle-ci.

6) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7) Démission des administrateurs et du commissaire actuels et décharge.

8) Nominations des administrateurs et du commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination en «Milestone Associates S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Milestone Associates S.A.»»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, premier alinéa, comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'offre de services électroniques en ligne portant notamment sur l'hébergement, la gestion, le transfert et toutes autres manipulations d'informations, le conseil en matière d'organisation interne, l'informatisation et l'automatisation de systèmes et procédures d'entreprises, le louage de services et la vente de matériel informatique.

Elle peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, patrimoniales et industrielles généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet l'étude et l'analyse, le contrôle et l'expertise, la consultation et la conception, l'assistance et la réalisation, la direction, la coordination et la surveillance de tous travaux dans le cadre de la construction en général, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en particulier, ainsi que la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celle-ci.-

Elle pourra exécuter toutes prestations techniques, scientifiques, informatiques et didactiques, notamment la formation dans le domaine de l'ingénierie.

Elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 800.000.- (huit cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000.- (cent mille euros) à EUR 900.000.- (neuf cent mille euros) par la création de 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Souscription et Libération

Les 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Mohamad Jizaoui, ingénieur-diplômé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix et sont entièrement libérées par lui par l'apport à la Société de 1.000 (mille) parts sociales de la société MILESTONE, CONSULTING ENGINEERS, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 155, rue Cents, représentant 100 % du capital de celle-ci et évaluées à EUR 800.000.- (huit cent mille euros).

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de ALTER AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 80.000 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 900.000.- (NEUF CENT MILLE EUROS) divisé en QUATRE-VINGT-DIX MILLE (90.000) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (DIX EUROS) chacune. Les actions de la société sont nominatives. »

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuels et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs, leur mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

a) Monsieur Mohamad JIZAOUI, ingénieur-diplômé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix, né à Beirut (Liban), le 5 juillet 1962

b) Monsieur Rolf WILHELMI, né à Arolsen (Allemagne), le 20 février 1965, demeurant à L-3253 Bettembourg, 8, route de Luxembourg.

c) Monsieur Sasa KOVACEVIC, né à Soest (Allemagne), le 30 août 1972, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 3, Grand-rue.

d) Monsieur Thierry JACOBS, né à Alger (Algérie), le 29 juin 1961, demeurant à F-57100 Thionville, 38, boucle de la Ferme.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, RCS Luxembourg B 110675.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du Conseil d'Administration tous ici présents se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Monsieur Mohamad JIZAOUI, prénommé, est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

2) Monsieur Mohamad JIZAOUI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.- .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JIZAOUI, T. JACOBS, S. KOVACEVIC, R. WILHELMI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19172. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052553/166.

(100066554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Servus Group HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.857,15.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.588.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April,

before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder" or "TML 3"),

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 April 2010,

the said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Servus Group HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 26 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.588 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 4 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create two classes of shares, the class A shares and the class B shares, and to redenominate the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and thirty thousand three hundred and fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 130,357.15), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred and forty-two thousand eight hundred and fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15).

3 To issue eleven million six hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty (11,621,430) new class A shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class A shares, together with a share premium in an aggregate amount of ten million eight hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-two euro and eighty-four cents (EUR 10,869,642.84), as well as one million four hundred and fourteen thousand two hundred and eighty-five (1,414,285) new class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class B shares, together with a share premium in an aggregate amount of fifteen cents (EUR 0.15).

4 To accept subscription for these new shares by Triton Masterluxco 3 S.a r.l. and Servus Managementbeteiligungs GbR and to accept full payment in cash for these new shares, including the payments of share premium.

5 To amend articles five (5), twenty-seven (27) and twenty-eight (28) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing resolutions.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create two classes of shares, the class A shares and the class B shares, and to redenominate the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and thirty thousand three hundred and fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 130,357.15), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred and forty-two thousand eight hundred and fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue eleven million six hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty (11,621,430) new class A shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class A shares, together with a share premium in an aggregate amount of ten million eight hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-two euro and eighty-four cents (EUR 10,869,642.84), as well as one million four hundred and fourteen thousand two hundred and eighty-five (1,414,285) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class B shares, together with a share premium in an aggregate amount of fifteen cents (EUR 0.15).

Subscription - Payment

TML 3, hereby represented as mentioned above, declared to subscribe for eleven million six hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty (11,621,430) new class A shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class A shares, and to fully pay in cash for these shares, together with a share premium in an aggregate amount ten million eight hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-two euro and eighty-four cents (EUR 10,869,642.84).

Then appeared:

Servus Managementbeteiligungs GbR, a German partnership (Gesellschaft bürgerlichen Rechts), having its business address at Große Eschenheimer Straße 13, 60313 Frankfurt am Main, Germany, ("GbR1" together with TML 3, the "Subscribers"),

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 April 2010, the said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration,

declared to subscribe for one million four hundred and fourteen thousand two hundred and eighty-five (1,414,285) new class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as described in the restated articles of incorporation of the Company for class B shares, and to fully pay in cash for these shares, together with a share premium in an aggregate amount of fifteen cents (EUR 0.15).

The amount of eleven million euro and fourteen cents (EUR 11,000,000.14) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment, including the payments of share premium, and to allot the eleven million six hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty (11,621,430) new class A shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, and the one million four hundred and fourteen thousand two hundred and eighty-five (1,414,285) new class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, according to the respective above mentioned subscriptions of the Subscribers.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend articles five (5), twenty-seven (27) and twenty-eight (28) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and forty-two thousand eight hundred and fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15) represented by twelve million eight hundred and seventy-one thousand four hundred and thirty (12,871,430) class A shares (the "Class A Shares") and one million four hundred and fourteen thousand two hundred and eighty-five (1,414,285) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 27 shall from now on read as follows:

" **Art. 27. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 28 shall from now on read as follows:

" **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 20 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment

of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand seven hundred euro (EUR 4,700,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six avril,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.926 (l'"Associé" ou "TML 3"),

représenté aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Servus Group HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est sis au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.588 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 4 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, et reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent trente mille trois cents cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 130.357,15) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 142.857,15).

3 Émission de onze millions six cent vingt et un mille quatre cent trente (11.621.430) parts sociales nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A tels que décrits dans les statuts coordonnés, ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 10.869.642,84), et de un million quatre cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.414.285) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B tels que décrits dans les statuts coordonnés, ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de quinze cents (EUR 0,15).

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. et Servus Managementbeteiligungs GbR, et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales en espèces, y compris les primes d'émission.

5 Modification des articles cinq (5), vingt-sept (27) et vingt-huit (28) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer deux catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, et de reclassifier les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente mille trois cents cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 130.357,15) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 142.857,15).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre onze millions six cent vingt et un mille quatre cent trente (11.621.430) parts sociales nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A tels que décrits dans les statuts coordonnés, ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 10.869.642,84), et un million quatre cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.414.285) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B tels que décrits dans les statuts coordonnés, ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de quinze cents (EUR 0,15).

Souscription - Paiement

TML 3, représenté telle que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à onze millions six cent vingt et un mille quatre cent trente (11.621.430) parts sociales nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A tels que décrits dans les statuts coordonnés, à libérer intégralement en espèces, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 10.869.642,84).

A ensuite comparu:

Servus Managementbeteiligungs GbR, un Gesellschaft bürgerlichen Rechts régi par le droit allemand, dont le siège social est sis à Große Eschenheimer Straße 13, 60313 Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne, ("GbR 1" ensemble avec TML 3, les "Souscripteurs"),

représenté aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2010, la prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement,

a déclaré souscrire à un million quatre cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.414.285) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B tels que décrits dans les statuts coordonnés, à libérer intégralement en espèces, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quinze cents (EUR 0,15).

Le montant de onze millions d'euros et quatorze cents (EUR 11.000.000,14) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdits souscriptions et paiement, y compris les primes d'émission, et d'émettre les onze millions six cent vingt et un mille quatre cent trente (11.621.430) parts sociales nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A tels que décrits dans les statuts coordonnés, et les un million quatre cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.414.285) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B tels que décrits dans les statuts coordonnés, conformément aux souscriptions des Souscripteurs mentionnées ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier les articles cinq (5), vingt-sept (27) et vingt-huit (28) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 142.857,15) représenté par douze million huit cent soixante et onze mille quatre cent trente (12.871.430) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et un million quatre cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.414.285) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A") de la Société et toute prime

d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B") de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale."

En conséquence, l'article 27 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 27. Affectation des bénéfiques.** Sur les bénéfiques nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes."

En conséquence, l'article 28 se lira comme suit:

" **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 20 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparté entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 avril 2010. Relation: RED/2010/463. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054086/294.

(100055487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

NELF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.669.

Il résulte du courrier adressé à la société NELF Holding S.à r.l. que Juha JOKELA a démissionné de son mandat de gérant de la Société en date du 16 mars 2010.

Pou la Société.

Référence de publication: 2010052597/11.

(100066661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.097.

Je vous prie d'acter ma démission du poste d'administrateur au sein de la société STEEL SERVICES S.A. (N° RCS B 124 097) à compter de ce jour.

Yutz, le 19.04.2010.

Melle LARBAOUI Nadia.

Référence de publication: 2010053266/10.

(100055177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

CP-Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 152.507.

STATUTS

L'an deux mil dix, le deux avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART; notaire de résidence, à Pétange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrice COLAS; directeur commercial, né le 16 janvier 1968 à Messancy (B), demeurant à B-6750 Musson (Belgique), 2b, rue de la Corne aux Bois.

2.- Monsieur Nicolas POOS, maçon, né le 26 décembre 1975 à Villerupt (F), demeurant à B 6750 Musson, 19, rue Andréa Boucq.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la vente et la location de biens immobilier, la promotion immobilière, l'administration de bien-syndic de copropriété, le commerce en gros et en détails, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La société prend la dénomination de CP-CONCEPT société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de euros cent vingt-cinq (EUR 125) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrice Colas, préqualifié,	75 parts sociales
2.- Monsieur Nicolas Poos, préqualifié,	25 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Réunion des associés

Ensuite les associés, ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.
3. La société sera engagée par la signature collective des deux gérants ou la signature collective d'un gérant avec une personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants ou la seule signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.
4. Les personnes suivantes ont été nommées gérants:
 - 4.1.- gérant administratif, Monsieur Patrice Colas, préqualifié,
 - 4.2.- gérant technique, Monsieur Nicolas Poos, préqualifié.
5. Le siège social de la société est établi au 221, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg

6. Actuellement la société se trouve engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: COLAS, POOS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3940. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 avril 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010052951/96.

(100054604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Nemian Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R.C.S. Luxembourg B 55.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2010053439/12.

(100055126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.570.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 866, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 865, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Fourvest S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) represented by one hundred million (100,000,000) shares, each with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least two members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.-EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund

is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

- Index Ventures IV (Jersey), L.P.,	91,330,800 shares
- Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.,	8.669.200 shares
TOTAL	100,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 1,000,000.- EUR (one million euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand one hundred euros (EUR 2,100).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at two (2).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Sylvie ABTAL - COLA, private employee, born in Hayange, France, on Mai 13, 1967, professionally residing at 13/15, avenue de la Liberte, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Eric VANDERKERKEN, private employee, born in Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, on January 27, 1964, professionally residing at 13/15, avenue de la Liberte, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 13/15, avenue de la Liberte, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le trentième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 866 ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 865 ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Fourvest S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR) divisé en cent millions (100.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé d'au moins deux membres, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de Gérants Délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.-EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.-EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les parties comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- Index Ventures IV (Jersey), L.P.,	91.330.800 parts sociales
- Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.,	8.669.200 parts sociales
TOTAL	100.000.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 1.000.000.- EUR (un million euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Sylvie ABTAL - COLA, employée privée, née à Hayange, France, le 13 mai 1967, demeurant professionnellement à 13/15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

2. Eric VANDERKERKEN, employé privé, né à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement à 13/15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1931 Luxembourg, 13/15, avenue de la Liberté, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 avril 2010. LAC/2041 / 15042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Senningerberg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010053939/357.

(100055952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Peek & Cloppenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 138.546.

Der Jahresabschluss zum: 31 Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für PEEK & CLOPPENBURG S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010053270/13.

(100055078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

BV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Green Start 111 S.à r.l.).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

In the year two thousand and ten, on the second day of April,

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Green Start 111 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 151.775, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and incorporated on March 3, 2010 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (the Company) not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

THERE APPEARED:

1. Battery Ventures VIII, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA acting through its general partner Battery Partners VIII, LLC;

here represented by Me Laetitia Vauchez, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

2. Battery Ventures VIII Side Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA, acting through its general partner Battery Partners VIII Side Fund, LLC;

here represented by Me Laetitia Vauchez, prenamed, by virtue of a proxy given under a private seal.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of the name of the Company to BV Acquisitions S.à r.l.;
 3. Amendment to article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such name change;
 4. Acknowledgement and approval, to the extent required, of the resignation of M. Christophe Gaul as sole manager of the Company, effective as of the present meeting, and discharge;
 5. Appointment of M. R. David Tabors as sole manager of the Company for an unlimited period of time and effective as of the present meeting; and
 6. Miscellaneous.
- III. That the Shareholders have taken the following resolutions, unanimously:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from Green Start 111 S.à r.l. to BV Acquisitions S.à r.l.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article two (2) of the Articles to reflect such name change of the Company so that article two (2) shall henceforth read as follows:

" **Art. two.** The Company's name is "BV Acquisitions S.à r.l." "

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve, to the extent required, the resignation of M. Christophe Gaul as sole manager of the Company effective as of the present meeting.

The Shareholders resolve to grant discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of his duties as sole manager of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint, in replacement of M. Christophe Gaul, M. R. David Tabors, manager, born in Massachusetts, United States of America, on February 29, 1972, with professional address at c/o Battery Ventures 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham Massachusetts 02451, as the new sole manager of the Company, for an unlimited period of time and effective as of the present meeting.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Green Start 111 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.775 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), et constituée le 3 mars 2010 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (la Société) non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

ONT COMPARU:

1. Battery Ventures VIII, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, ayant son adresse au c/o Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA, agissant par l'intermédiaire de son actionnaire commandité Battery Partners VIII, LLC;

ici représentée par Maître Laetitia Vauchez, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Battery Ventures VIII Side Fund, L.P., une société en commandite de l'Etat du Delaware, ayant son adresse au c/o Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA, agissant par l'intermédiaire de son actionnaire commandité Battery Partners VIII Side Fund, LLC;

ici représentée par Maître Laetitia Vauchez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes aux points 1 et 2 ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont ci-après désignés en tant qu'Associés.

Les procurations des Associés, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant 100% du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est ainsi dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de nom de la Société en BV Acquisitions S.à r.l.;
3. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
4. Prise d'acte et approbation, dans la mesure nécessaire, de la démission de M. Christophe Gaul en tant que gérant unique de la Société à compter des présentes, et décharge;
5. Nomination de M. R. David Tabors en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée à compter de la date des présentes; et
6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes, unanimement:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de Green Start 111 S.à r.l. en BV Acquisitions S.à r.l..

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article deux (2) des Statuts en vue de refléter le changement de nom de la Société, de sorte que l'article deux (2) aura la teneur suivante:

" **Art. deux.** La dénomination de la Société sera "BV Acquisitions S.à r.l."."

Quatrième résolution

Les Associés prennent note et approuvent, dans la mesure nécessaire, la démission, de M. Christophe Gaul en tant que gérant unique de la Société à compter du présent acte.

Les Associés donnent quitus au gérant démissionnaire pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant unique de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Cinquième résolution

Les Associés nomment, en remplacement de M. Christophe Gaul, M. R. David Tabors, gérant, né au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 29 février 1972, ayant son adresse professionnelle au c/o Battery Ventures 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham Massachusetts 02451, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée à compter du présent acte.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé, ensemble avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: VAUCHEZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2010, Relation GRE/2010/1236. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054001/149.

(100055149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 38.462.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Mr Jeannot PHILIPP, administrateur-délégué, président
- Mme Colette REUTER, administrateur
- Mme Marie-France PASTORE, administrateur
- ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053274/15.

(100055058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Obliholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 32.875.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Mr Jeannot PHILIPP, administrateur-délégué, président
- Mme Marie-France PASTORE, administrateur,
- Mme Colette REUTER, administrateur,
- ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053275/15.

(100055055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} avril 2010 que:

- Les mandats des administrateurs Paul Lauterbour, Ernest Cravatte, John Bour, Guy Hoffmann, et Jacques Mangan sont reconduits pour la durée d'une année.

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la BDO Audit, RC147570, anciennement BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est reconduit pour la durée d'une année.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

John Bour / Ernest Cravatte

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010053276/17.

(100054692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.412.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

In the year two thousand ten, on the second of April.

Before us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen,

There appeared:

Matrix La Gaude Investment S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg registered with the Luxembourg Companies Register under file number B 90.911,

Here represented by Mr. Wayne Fitzgerald, private employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 1 April 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Matrix La Gaude Property S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 90.910, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 24 December 2002 published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations number 223 of 1 March 2003, page 10671. The articles of incorporation have been amended pursuant to:

- a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 31 December 2003 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 190 of 16 February 2004 page 9102 (the "Company");
- a deed of Maître Paul Bettingen, on 28 January 2005 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 580 of 16 June 2005 page 27805 (the "Company");
- a deed of Maître Henri Hellinckx, on 24 January 2007 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 860 of 11 May 2007 page 41269 (the "Company"); and
- a deed of Maître Joseph ELVINGER, on 30 December 2009 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 555 of 16 March 2010 page 26623 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

1. To change the accounting year end of the Company, from April 5 and to have it ending on December 31. The Company's next accounting year will subsequently start on the 6 of April 2010 and end on the 31 of December 2010; the following accounting years of the Company will start on the 1 January and end on the 31 of December of each year.
2. To amend articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the accounting year end of the Company, from April 5 to December 31.

The Company's next accounting year will subsequently start on the 6 of April 2010 and end on the 31 of December 2010; the following accounting year of the Company will start on 1 January and end on the 31 of December of each year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend Article 15 and Article 16 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **15.** The Company's year starts on January 1 of each year and ends on December 31 of the same year."

" **16.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's registered office."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.200,-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux avril,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Matrix La Gaude Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro B90.911.

Ici représentée par M Wayne Fitzgerald, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration reçue le 1^{er} Avril 2010,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, déclare être l'unique associée de Matrix La Gaude Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 90.910, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg le 24 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 le 1^{er} mars 2003.

Les statuts ont été modifiés en vertu de:

- un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, le 31 Décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 190 du 16 Février 2004 page 9102 (la "Société");
- un acte de Maître Paul Bettingen, le 28 Janvier 2005 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 580 du 16 Juin 2005 page 27805 (la "Société");
- un acte de Maître Henri Hellinckx, le 24 Janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 11 Mai 2007, page 41269 (la "Société"), et
- un acte de Maître Joseph ELVINGER, le 30 Décembre 2009, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 555 du 16 Mars 2010 Page 26623 (la "Société").

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Modifier les dates de l'exercice comptable de la Société du 05 avril au 31 décembre. L'exercice comptable en cours prenant fin le 05 avril 2010, le prochain exercice commencera le 06 avril 2010 et prendra fin le 31 décembre 2010. Les exercices comptables suivants de la Société commenceront le 1^{er} Janvier et se termineront le 31 Décembre de chaque année.

2. Modifier les articles 15 et 16 des statuts de la Société de l'Association.

3. Divers.

L'unique actionnaire demande que le notaire documente les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la clôture de la comptabilité de la société, du 5 avril au 31 décembre.

L'exercice comptable en cours prendra donc fin le 05 avril 2010. Le prochain débutera donc le 6 avril 2010 et finira le 31 décembre 2010; les prochaines années comptables de la société commenceront le 1^{er} janvier et finiront le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, le seul actionnaire décide de modifier l'article 15 et l'article 16 des Statuts, qui seront désormais libellés comme suit:

" **15.** L'exercice social commence le 1^{er} Janvier de chaque année et se termine le 31 Décembre de la même année."

" **16.** Chaque année, en référence au 31 Décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gestionnaires, le conseil des directeurs prépare un inventaire, y compris une indication sur la valeur du siège de la société."

52598

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature, qui devront être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ EUR 1.200,-

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant l'acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre l'anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont l'acte, établi à Capellen, le jour indiqué en tête du document.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, l'acte original.

Signé: W. Fitzgerald, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 avril 2010. Relation: CAP/2010/1198. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I: Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010054131/115.

(100055969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Bruisend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 83.787.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053408/10.

(100054861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bruisend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 83.787.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053410/10.

(100054859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Waicor Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 92, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 43.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 21 avril 2010.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer le siège social de L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg vers L-1250 Luxembourg, 92, avenue du Bois.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse de Madame WELTER Anne-Elisabeth, née le 13.08.1954 à Luxembourg, de L-1250 Luxembourg, 52, avenue du Bois vers L-1250 Luxembourg, 92, avenue du Bois.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse de Monsieur WAGNER Frédéric, né le 12.01.1950 à Esch-sur-Alzette, de CH-6302 Zug, 24, Industriestrasse vers CH-8053 Zurich, 54, Drusbergstrasse.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer comme administrateur Monsieur SCHMIT Claude demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur CORNEZ Baudouin Raoul, né le 28.04.1948 à Namur, demeurant à B-1350 Enines, 10, rue du Gran Roo, avec une durée de mandat déterminée qui ira du 21.04.2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer comme commissaire aux comptes la société EUROCOMPRES s.a. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au Registre de commerce à Luxembourg RCSL B37263.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Madame ENGEL Ursula Barbara, née le 13.10.1927 à Chemnitz, demeurant à L-1865 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Koenig, avec une durée de mandat déterminée qui ira du 21.04.2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour copie conforme.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054482/34.

(100055825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.634.

Les comptes annuels au 31/10/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053411/10.

(100054856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Bielefeld Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.991.

Les comptes annuels concernant la période du 11 septembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053412/15.

(100054853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

LBC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LBC Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053415/13.

(100054849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

MLOC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.583.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°675 du 8 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

MLOC European Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010053758/16.

(100054566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Nouvelle Zélande S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.508.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 25 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme NOUVELLE ZELANDE S.A., dont le siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé en date du 17 décembre 2007,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 15 avril 2010.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054659/19.

(100055799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

SL Group Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.985.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053426/15.

(100054820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Piccadilly Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.632.

Les comptes concernant la période du 11 janvier 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053437/15.

(100054813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Intraline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 152.541.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Alfons BAUWENS, indépendant, né le 8 avril 1972 à Gand, demeurant à B-8000 Bruges, Sint-Pieterskaai 74,

2.- Madame Vicky Annie BAUWENS, indépendante, née le 28 octobre 1980 à Gand, demeurant à B-8000 Bruges, Sint-Pieterskaai 74,

3.- Monsieur Yves Christian BAUWENS, indépendant, né le 5 août 1975 à Gand, demeurant à B-8000 Bruges, Sint-Pieterskaai 74.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "INTRALINE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Stadtbredimus, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré dans la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises par voies navigables.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les CENT (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Pascal BAUWENS, quarante-cinq actions,	45
2) Monsieur Yves BAUWENS, quarante-cinq actions,	45
3) Madame Vicky BAUWENS, dix actions,	10
TOTAL: Cent actions,	100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

- 1.- Monsieur Pascal BAUWENS, prénommé,
- 2.- Monsieur Yves BAUWENS, prénommé,
- 3.- Madame Vicky BAUWENS, prénommée.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Joost VANDERPLAETSEN, manager, né le 13 novembre 1978 à Gand, demeurant à B-9080 Lochristi, Pauwstraat 102, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-5450 Stadtbredimus, 2, am Broch.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix (10) des statuts, l'assemblée nomme Monsieur Pascal BAUWENS, préqualifié, en qualité de premier administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. BAUWENS, V. BAUWENS, Y. BAUWENS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 mars 2010. Relation: REM/2010/293. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010053978/201.

(100055438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pacific Federal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 140.242.

Procès-verbal de décision de la gérance du 26 mars 2010

Le 26 mars 2010, au siège social de la SARL PACIFIC FEDERAL (la "Société"),

Monsieur Gerhard RIEDER, agissant en sa qualité de bénéficiaire économique de la Société, a pris la décision ci-après portant sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Nomination de Monsieur Gernot KOS, demeurant à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en tant que gérant unique, et en remplacement de Monsieur Olivier DOMENEC, et ce, pour une durée illimitée, à dater du 26 mars 2010.

Décision

Monsieur Gerhard RIEDER décide de nommer en tant que gérant unique Monsieur Gernot KOS, demeurant à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en remplacement de Monsieur Olivier DOMENEC, et ce, pour une durée illimitée, à dater du 26 mars 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Gerhard RIEDER.

Référence de publication: 2010053429/20.

(100055104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Taxi Ambulances Fernando S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4449 Soleuvre, 5, rue Joseph Frisoni.

R.C.S. Luxembourg B 152.551.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Fernando PEREIRA FERNANDES, chauffeur de taxis, né à Carreiras/Santiago (Portugal), le 22 juin 1963, demeurant à L-4449 Soleuvre, 5, rue Joseph Frisoni.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TAXI AMBULANCES FERNANDO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de loueur de taxi et d'ambulances avec chauffeur.

La société a aussi pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Le société a également pour objet le commerce en général.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Art. 4. Le capital social est fixé à SEIZE MILLE EUROS (€ 16.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT SOIXANTE EUROS (€ 160,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Fernando PEREIRA FERNANDES, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport suivant:

Une voiture Mercedes E 320 CDI, évaluée par le comparant à SEIZE MILLE EUROS (€ 16.000,-).

Ledit apport est à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Fernando PEREIRA FERNANDES, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4449 Soleuvre, 5, rue Joseph Frisoni.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Pereira Fernandes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2010, Relation: EAC/2010/3539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010053972/72.

(100055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

Les comptes annuels concernant la période du 11 janvier 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053436/15.

(100054816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.974.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053438/14.

(100054812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Tarec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.526.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053442/10.

(100055052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

DJE Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

Für DJE Investment S.A.

Ursula Berg / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010053440/12.

(100054579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053443/10.

(100055049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au "31 décembre 2007" (Rectificatif du dépôt du bilan au "31 décembre 2007") déposé le "13.08.2009" sous la référence No L 090127256 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053441/14.

(100054730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Lineas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 84.269.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053444/10.

(100055047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 38.462.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053445/10.

(100055045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Obliholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 32.875.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053446/10.

(100055043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

First European Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FERT, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.119.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053491/9.

(100054976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.
